

ROYALE FEDERATION COLOMBOPHILE BELGE

Gaasbeeksesteenweg 52-54

1500 HALLE

**INSTRUCTIONS CONCOURS RFCB 2021****Châteauroux****05/06/2021 – 07/08/2021 – 11/09/2021****Issoudun 10/07/2021****Guéret 17/07/2021****Bourges 31/07/2021****La Souterraine 28/08/2021****CHATEAUROUX – 05/06/2021**

Enlogement : jeudi 3 juin 2021

lâcher : samedi 5 juin 2021

Neutralisation

Samedi	05/06	5h02	22h51
Dimanche	06/06	5h01	22h52
Lundi	07/06	5h01	22h53
Mardi	08/06	5h00	22h53
Mercredi	09/06	5h00	22h54
Jeudi	10/06	5h00	22h55

Lieu de lâcher : ***Parc des Loisirs: Belle Isle***Coordonnées : ***+46.49.18,00 / +01.41.46,00***Gain ou perte : ***490 km*****ISSOUDUN – 10/07/2021**

Enlogement : jeudi 8 juillet 2021

lâcher: samedi: 10 juillet 2021

Neutralisation

Samedi	10/07	5h11	22h54
Dimanche	11/07	5h12	22h53
Lundi	12/07	5h13	22h53
Mardi	13/07	5h14	22h52
Mercredi	14/07	5h15	22h51
Jeudi	15/07	5h17	22h50

Lieu de lâcher : ***Zone industrielle des Coinchettes (près du Labo et du Notaire)***Coordonnées : ***+46.56.58,00 / +02.00.21,00***Gain ou perte : ***465 km***

GUERET – 17/07/2021

Enlogement: jeudi 15 juillet 2021

Lâcher: samedi 17 juillet 2021

Neutralisation

Samedi	17/07	5h19	22h48
Dimanche	18/07	5h20	22h47
Lundi	19/07	5h21	22h46
Mardi	20/07	5h23	22h44
Mercredi	21/07	5h24	22h43
Jeudi	22/07	5h25	22h42

Lieu de lâcher : **Place de Pommeil – Hall de l'Agriculture**Coordonnées : **+46.09.35,00 / +01.52.57,00**Gain ou perte : **550 km****BOURGES – 31/07/2021**

Enlogement: jeudi 29 juillet 2021

Lâcher: samedi 31 juillet 2021

Neutralisation

Samedi	31/07	5h38	22h29
Dimanche	01/08	5h39	22h28
Lundi	02/08	5h41	22h26
Mardi	03/08	5h42	22h24
Mercredi	04/08	5h44	22h23
Jeudi	05/08	5h45	22h21

Lieu de lâcher : **vous sera communiqué ultérieurement****CHATEAUROUX– 07/08/2021**

Enlogement: jeudi 5 août 2021

Lâcher: samedi 7 août 2021

Neutralisation

Samedi	07/8	5h48	22h18
Dimanche	08/8	5h50	22h16
Lundi	09/8	5h51	22h14
Mardi	10/8	5h53	22h12
Mercredi	11/8	5h54	22h10
Jeudi	12/8	5h56	22h08

Lieu de lâcher: **Parc des Loisirs: Belle Isle**Coordonnées : **+46.49.18,00 / +01.41.46,00**Gain ou perte : **490 km****LA SOUTERRAINE– 28/08/2021**

Enlogement: jeudi 26 août 2021

Lâcher: samedi 28 août 2021

Neutralisation

Samedi	28/08	6h20	21h36
Dimanche	29/08	6h22	21h34
Lundi	30/08	6h23	21h32
Mardi	31/08	6h25	21h30
Mercredi	01/09	6h26	21h27
Jeudi	02/09	6h28	21h25

Lieu de lâcher : **Espace de l'écluse**Coordonnées : **+46.14.11,00 / +01.29.27,00**Gain ou perte : **555 km**

CHATEAUROUX– 11/09/2021

Enlogement: jeudi 9 septembre 2021

Lâcher: samedi 11 septembre 2021

Neutralisation

Samedi	11/09	6h42	21h05
Dimanche	12/09	6h43	21h03
Lundi	13/09	6h45	21h01
Mardi	14/09	6h47	20h59
Mercredi	15/09	6h48	20h56
Jeudi	16/09	6h50	20h54

Lieu de lâcher: **Parc des Loisirs: Belle Isle**Coordonnées : **+46.49.18,00 / +01.41.46,00**Gain ou perte : **490 km****CATEGORIES****Châteauroux 05/06/2021 & 07/08/2021, Issoudun 10/07/2021 & Guéret 17/07/2021 :**Deux catégories : **vieux et yearlings****Aucun doublage des yearlings dans les vieux.****Bourges 31/07/2021 :**Trois catégories : **vieux, yearling et pigeonneaux.****Aucun doublage d'un catégorie à l'autre.****La Souterraine 28/08/2021 & Châteauroux 11/09/2021 :**Deux catégories : **vieux/yearlings et pigeonneaux.****Aucun doublage d'un catégorie à l'autre.****Tous les pigeons participent au concours national dans leur propre catégorie.****RESULTATS**

Les **RESULTATS** tant NATIONAL, ZONAL que EP (pour les 5 EP flamandes)/zone wallonne (pour les 2 EPR wallonnes) **seront établis par la RFCB en collaboration avec Datatechnology & Bricon.**

Les bureaux d'enlogement et les amateurs participant au concours concerné peuvent **consulter et imprimer les résultats via www.rfcb-online.be/Admin** avec le login reçu (instructions en annexe).

Les plaintes liées aux problèmes techniques (Bricon), au résultat (Datatechnology) & problèmes administratifs (numéros de licence, coordonnées, mutations,...) destinés à la RFCB doivent être envoyées à l'adresse mail suivante : Klachten.plaintes@rfcb.be

En 2021, la possibilité est à nouveau offerte aux amateurs d'obtenir, moyennant paiement, une **VERSION PAPIER** des résultats nationaux et internationaux (commande via le bordereau d'enlogement).

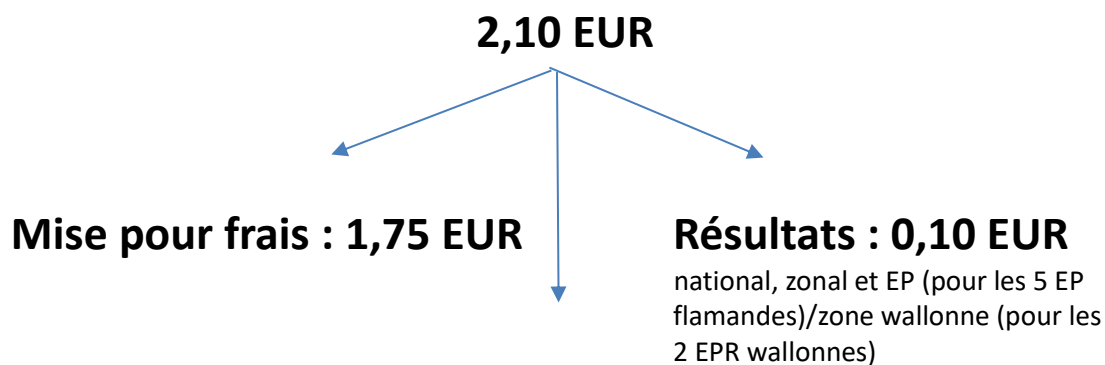
Les frais ont été fixés à :

NATIONAL : 8,00 EUR par concours et par catégorie, y compris le résultat zonal concerné et le résultat EP (pour les 5 EP flamandes)/zone wallonne (pour les 2 EPR wallonnes concernées).

Ce montant doit être payé par l'amateur à la société dans laquelle il a enlogé et ceci au moment de l'enlogement.

FRAIS

Frais à demander à l'amateur, **par catégorie et par pigeon**, pour les **concours nationaux de Châteauroux, Issoudun, Guéret, Bourges & La Souterraine** :



Doublage obligatoire EP/zone wallonne : 0,25 EUR

Le **doublage zonal** est gratuit et automatique.

Doublage EP/zone wallonne :

Les amateurs sont automatiquement classés au doublage EP/zone wallonne dans laquelle se trouve leur colombier, même si les pigeons sont enlogés dans une autre EP/zone wallonne.

Les accords suivants ont été conclus entre les EP/EPR concernées :

2070 Zwijndrecht et 2070 Burcht

→ dépendent sportivement de l'EP de la Flandre orientale et seront dès lors reprises dans le doublage EP de la Flandre orientale sur les concours (inter)nationaux 2021.

7780 Comines, 7781 Houthem, 7782 & 7783 Bizet, 7784 Bas-Warneton et 7784 Warneton

→ dépendent sportivement à l'EP de la Flandre occidentale et seront dès lors repris dans le doublage EP de la Flandre occidentale sur les concours (inter)nationaux 2021.

REGLEMENTS

A/ Le Règlement Sportif National est intégralement d'application.

B/ Couplage entre la bague d'identité et la bague « chip »

Nous attirons votre attention sur l'IMPORTANTCE d'un couplage CORRECT entre la bague d'identité ET la bague chip.

C/ Mutations : art. 112 du RSN :

- ✓ TOUS les pigeons participant aux activités sportives doivent obligatoirement être inscrits au nom du membre concerné de la RFCB.

La mutation doit être effectuée dans le système RFCB avant l'enlogement.

Il est défendu de participer aux concours (enloger) ou à d'autres activités RFCB avec des pigeons qui ne sont pas inscrits auprès de la RFCB au nom de l'amateur participant. Si ce principe n'est pas respecté, le pigeon sera déclassé et le prix remporté sera confisqué au profit du concours ou de l'autre activité (dans le respect strict des délais prévus à l'article 89 du présent règlement).

D/ Abreuvement des pigeons (art. 37 § 1 du RSN) :

Nous rappelons aux sociétés que, dès leur enlogement, les pigeons doivent immédiatement être abreuvés. Les abreuvoirs doivent rester fixés jusqu'au moment de l'enlèvement des paniers par le transporteur.

ENLOGEMENT

A/ Bagues en caoutchouc

Les bagues en caoutchouc ont été supprimées sur les concours de grand demi-fond. Lors de l'enlogement, l'amateur a encore la possibilité de demander une bague en caoutchouc

Les pigeons enlogés manuellement doivent être porteur d'une bague chip de contrôle spéciale. Il s'agit d'une obligation pour tous les amateurs enlogant manuellement sur les concours NATIONAUX & INTERNATIONAUX 2021 (procédure en annexe).

B/Nombre de pigeons par panier

Plastique : 22 pigeons/panier

Aluminium : 25 pigeons/panier

C/ Paniers

- ✓ **PANIER** à utiliser

En 2021, **UNIQUEMENT DES PANIERS EN PLASTIQUES** seront utilisés pour les concours RFCB **A L'EXCEPTION** pour l'EP de la Flandre orientale (transporteur Martens) pour laquelle les pigeons seront enlogés dans des paniers en aluminium.

D/ Les COLSONS à utiliser et manière de plomber les paniers

En 2021 et en application de l'article 43 § 2 du RSN, les paniers seront **UNIQUEMENT** plombés avec des **COLSONS en plastique**.

E/ ETIQUETTES sur les paniers

Nous nous référons au contenu de l'art. 43 § 4 RSN:

Tous les paniers seront pourvus d'une étiquette mentionnant le nom de la société où les pigeons furent enlogés, le nombre de paniers expédiés par cette société, la date et le lieu de lâcher.

Nous vous demandons d'utiliser les étiquettes de couleur qui ont été mises à votre disposition par la RFCB.

Afin de faciliter les contrôles, le bureau d'enlogement doit également indiquer le numéro du panier ainsi que le nombre total de paniers sur les étiquettes:

P. Ex. un total de 10 paniers, sur le premier panier la notation suivante sera apposée: 1/10, sur le deuxième panier: 2/10,

Une liste selon le modèle suivant doit être remise au transporteur :

Paniers	Plomb "1"	Plomb "2"
1/10	269246	265379
2/10	847321	528854
3/10	254331	249228
.....
.....
10/10	628411	225945

Vous pouvez télécharger ce document sur notre site internet: www.rfcb.be. Il est également annexé au présent courrier.

Les **étiquettes** (voir annexe) peuvent également être téléchargées de notre site internet : www.rfcb.be.

Les données suivantes doivent être mentionnées sur les étiquettes :

- ***Le nom du bureau d'enlogement***
- ***Le numéro du panier/Nombre total de paniers par ex. un total de 10 paniers, sur le premier panier la notation suivante sera apposée: 1/10, sur le deuxième panier: 2/10,***
- ***le lieu de lâcher et la date du lâcher***
- ***Le nombre de pigeons et leur sexe (mâles ou femelles)***

F/ Bulletins d'enjeux

Le nouveau bulletin d'enjeux ***national*** doit être utilisé.

National et zonal : prix par 4

EP/zone wallonne : prix par 3

Tous les bureaux d'enlogement sont tenus d'établir un bulletin d'enjeux pour chaque amateur.

Le numéro de licence national de chaque amateur doit être contrôlé sur base de ***la licence RFCB 2021.***

L'adresse complète de l'amateur, ***ses coordonnées*** ainsi que ***son numéro de licence national*** doivent être repris sur chaque document.

Nous rappelons à **TOUS les BUREAUX D'ENLOGEMENT de respecter strictement les heures d'enlogement.** L'objectif n'est sûrement pas que le transporteur attende longtemps avant de ramasser les pigeons et accumule du retard dans son ramassage.

Les bureaux d'enlogement doivent envoyer, **IMMEDIATEMENT APRES L'ENLOGEMENT**, les données des amateurs enlogant tant au national, zonal qu'au niveau EP/zone wallonne ainsi que leurs enjeux à la firme « Datatechnology » et ce suivant les instructions de cette dernière.

RAMASSAGES

A/ BORDEREAU D'EXPEDITION pour le RAMASSAGE (sur papier NCR en 3 exemplaires)

Le convoyeur, qui vient chercher les pigeons, remettra au responsable du bureau d'enlogement un bordereau d'expédition en 3 exemplaires. Ce dernier devra remplir de **façon claire et complète ce document et le signera**. L'exemplaire de couleur rose restera au bureau d'enlogement, le bleu est destiné au ramasseur et le blanc à l'organisateur. **Remplir avec la plus grande attention : le nombre de paniers (complets/incomplets) et de pigeons par catégorie.**

B/ FORMULAIRE DE VACCINATION PARAMYXO

Le formulaire de vaccination paramyxo (1 par concours) peut être téléchargé du site internet de la RFCB (www.rfcb.be). Il sera rempli par la société et remis à la personne ramassant les pigeons (voir annexe).

CONTRÔLE & ANNONCES

Contrôle : art. 98 du RSN reste « on hold » pour 2021.

Veuillez trouver, en annexe, l'**art. 101 du RSN** concernant **les annonces**.

Les instructions pour les annonces sur anons.be se trouvent en annexe. Veuillez noter que la même procédure est utilisée avec les mêmes codes que l'année dernière.

A/ DECLASSEMENT - art. 103 RSN – chaque décision de déclassement sera prise **par le bureau d'enlogement**. Ce dernier doit avertir endéans les 48 heures l'organisateur ainsi que le président du CSN.

Le texte intégral de l'article 103 RSN se trouve en annexe.

B/ AMATEURS HANDICAPES

Les délais obligatoires **pour annoncer**, comme prévus aux § 1, § 2 & § 3 de l'article 101 du RSN, sont supprimés pour les amateurs handicapés qui ont déposé une attestation renouvelable annuellement et signée par leur médecin, dans laquelle ce dernier atteste que l'amateur concerné ne peut plus effectuer l'annonce imposée par la RFCB, à leur bureau d'enlogement et à la RFCB et que cette attestation est agréée et approuvée par ces derniers. Cependant, l'annonce doit être effectuée **dans un délai de 2 heures à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)**.

FICHIERS DE CONSTATATION

Les fichiers de constatations doivent être envoyés, **aussi vite que possible** et suivant les instructions de Datatechnology.

DECOMPTES

Les bureaux d'enlogement **gardent leurs recettes**. Un **décompte** sera transmis à ceux-ci par la RFCB.

Ristourne :

Une ristourne de 0,15 EUR/pigeon est octroyée. En cas de lâcher retardé, la ristourne sera réduite de 0,05 EUR/jour.

La RFCB vous remercie pour votre bonne collaboration.
